

Charmilles: deuxième mi-temps pour le «Parc Hentsch»

- L'acquisition de la friche industrielle Tavano relance le projet de poumon vert.
- La fondation Hippomène et la Ville de Genève souhaitent aller très vite.
- L'enchère s'est élevée à 14,5 millions de francs, soit 600 francs le mètre carré.

BERTRAND STÄMPFLI

En acquérant hier la friche industrielle de Tavano concomitante à l'ancien stade des Charmilles, Bénédicte Hentsch donne une nouvelle dimension à son souhait de créer un parc dans ce quartier. Les possibilités offertes par la réunion de ces deux parcelles augurent de nouvelles perspectives pour un projet qu'il présente comme «un cadeau fait par la Fondation Hippomène aux Genevois et aux habitants des Charmilles». Bénédicte Hentsch a d'ailleurs mandaté une équipe pour redéfinir les possibilités d'aménagement: «Elles devraient réjouir et surprendre les habitants du quartier et de Genève», assure-t-elle hier un porte-parole.

Comme pour montrer sa hâte de concrétiser, le président Hentsch a décroché lui-même son téléphone afin de prévenir les autorités genevoises de son acquisition. «Ceci illustre une volonté de dialogue et nous allons nous rencontrer», déclare le conseiller administratif Christian Ferrazino. De la bonne collaboration entre les représentants de la Ville et de la Fondation dépend l'aboutissement de ce projet très attendu par les riverains.

Un peu d'histoire

A la mort de son père Léonard, Bénédicte Hentsch reprend en 1993 la présidence de la Fondation Hippomène, créée par son grand-père Gustave, capitaine de la première équipe du Servette FC en 1900. Il refuse la construction d'un nouveau stade aux Charmilles en raison du manque de possibilités d'accès et de stationnement alentour. On décide finalement de la construction de cette nouvelle infrastructure sportive et culturelle à la Praille, et Bénédicte Hentsch s'engage à transformer à ses frais l'ancien stade en parc de verdure calme.

En 2001, une pétition est déposée au Conseil municipal. Les ha-

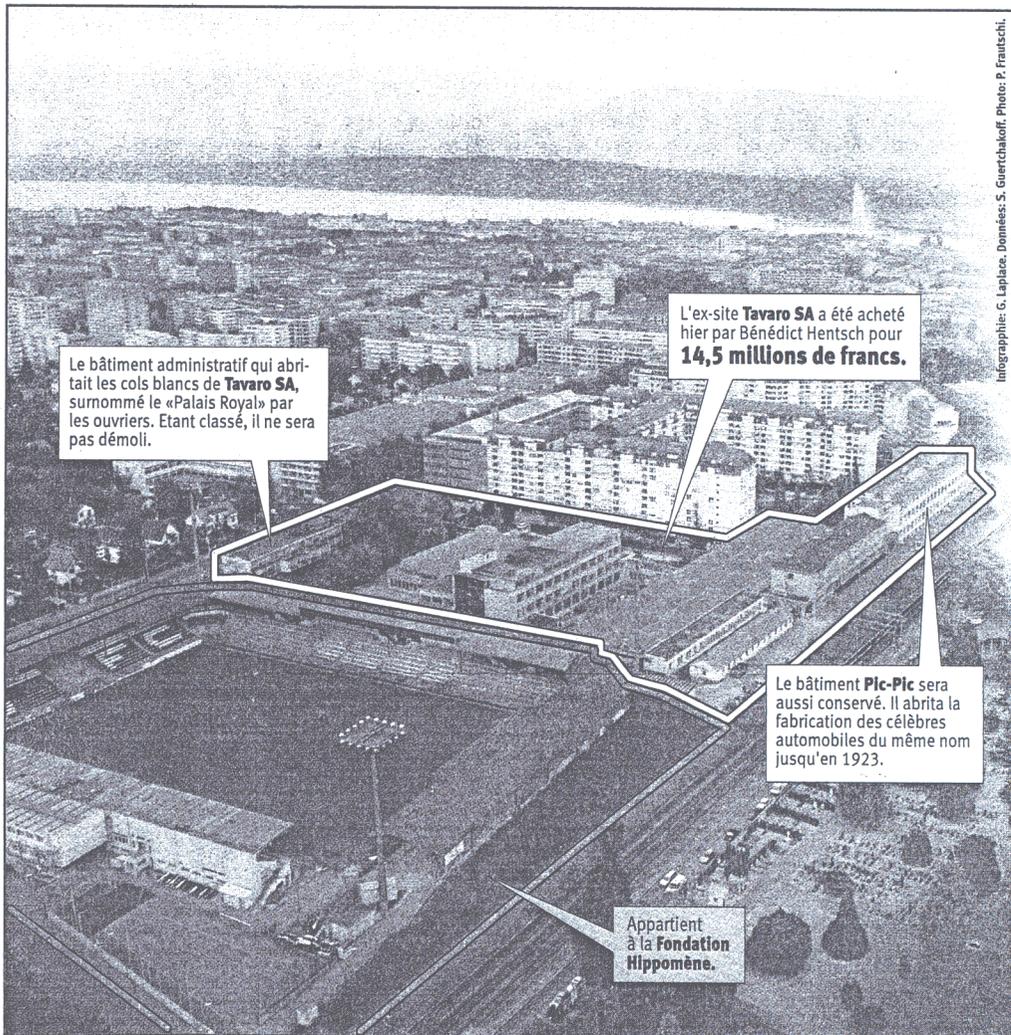
bitants du quartier de l'Europe appellent de leurs vœux un parc plus proche des habitations car «les espaces de verdure et de jeux sont réduits en peau de chagrin; les enfants qui habitent l'un des 840 logements du site se les disputent aux chiens du quartier», écrit Eve Mangano, pétitionnaire. Pour cela, il faudrait que Bénédicte Hentsch consente à un échange de terrain entre le stade et le site Tavano, mais ce dernier s'y refuse. «Cette proposition n'est pas dans l'intérêt des futurs utilisateurs de ce parc», écrit-il à Christian Ferrazino en juillet 2001, non sans lui rappeler que «ce quartier a été stupidement urbanisé».

Des perspectives

L'acquisition d'hier change la donne. L'équipe mandatée par la Fondation Hippomène entend «trouver des synergies entre les deux parcelles et plancher sur de nouvelles et originales possibilités d'aménagement».

Du côté de la Ville de Genève, Christian Ferrazino estime que «toutes les options sont désormais possibles». Le chef du Département municipal de l'aménagement affirme que ses services réfléchissent d'ores et déjà à la question de l'accès aux lieux dans ce quartier «excessivement densifié».

La question d'une redistribution des zones pourrait être envisagée: «Une mince partie du stade des Charmilles est en zone de développement, une autre partie en zone verte», confirme Nils de Dardel. Un échange d'affectation pourrait ainsi permettre la construction de nouveaux logements, si Ville et Fondation convergent vers des solutions acceptables pour les deux parties. Par ailleurs, le groupe radical de la Ville de Genève (dont Bénédicte Hentsch passe pour être proche), déposera prochainement une motion invitant l'Exécutif à pallier à l'insuffisance d'infrastructures culturelles sur la rive droite. ■



Infographie: G. Laplace. Données: S. Guertchakoff. Photo: P. Frautschi.

Une page de l'histoire industrielle de Genève se tourne

SERGE GUERTCHAKOFF

«C'est une page de l'histoire industrielle de Genève qui se tourne. Puisque nous allons procéder à la vente du dernier actif de Tavano SA», déclarait hier matin Me Emmanuel Ducrest, l'un des trois membres de l'administration spéciale de la faillite en question. Cette vente aux enchères publiques des terrains et bâtiments se tenait dans les anciens bureaux de la direction de la célèbre fabrique de machines à coudre. Les quatre parcelles concernées, représentant une surface d'environ 24 000 m², avaient été estimées à 16,44 millions de francs, compte tenu de l'état actuel des bâtiments existants. Finalement, au terme d'enchères initiées par une offre de l'UBS et du Crédit Suisse agissant conjointement à 11,98 millions de francs, c'est le financier Bénédicte Hentsch qui l'a emporté. Le terrain est parti au prix de 14,5 millions de francs, soit à 600 francs le mètre carré. Un promoteur représentant une certaine «Sibville SA»

avait vainement tenté de décrocher l'opération, avant d'abandonner à 14,1 millions.

Relevons que lorsque ces terrains avaient été proposés à la vente de gré à gré, personne ne s'était manifesté. Au bout de quatre ans, alors que la vente aux enchères était agendée, Bénédicte Hentsch est finalement sorti du bois, mais trop tard pour annuler la procédure publique.

Pour 70 millions de créances

Fondée en 1934 à Genève, Tavano a été mise en faillite le 31 octobre 1995. Relevons qu'il y avait encore environ 500 employés, dont 150 en Valais au début de l'année 1994. La situation économique de cet ancien fleuron industriel s'était dégradée progressivement: baisse du chiffre d'affaires, perte de marchés, retard dans la modernisation de la production, inadéquation des nouveaux modèles avec la demande, trop forte dépendance envers un seul client (pour le secteur armement). De plus, l'actionariat

s'était usé en dissensions internes.

Une fois la prise retirée, l'administration spéciale de la faillite, soit Mes Emmanuel Ducrest et André Gillioz, a fait ses comptes. Il est resté une ardoise d'environ 70 millions de francs, cette somme se décomposant ainsi: 10,2 millions de francs de salaires, vacances et heures supplémentaires, 9 millions liés au fonds de prévoyance, 20 millions dus aux fournisseurs et environ 31 millions de francs de prêts bancaires de l'UBS et du Crédit Suisse.

La situation, après la vente intervenue hier, est la suivante: suite à diverses cessions d'actifs, la totalité des salaires a pu être réglée, ainsi que la majeure partie du «manco» du fonds de prévoyance. Les deux grandes banques ont réussi à récupérer environ la moitié de leur mise. Tandis que les grands perdants restent les fournisseurs.

Alors que la fabrication des machines à coudre s'était arrêtée, les administrateurs de la faillite ont dû réengager près de 200 ouvriers

afin de faire face aux engagements pris. En effet, un certain Curt Arvidson avait racheté Elna Inc., la société s'occupant de la distribution aux Etats-Unis. Pas moins de 9000 machines seront alors fabriquées. Les activités liées à l'armement, essentiellement la fabrication et la livraison à l'armée suisse de mouvements de sécurité des fusées, avaient été cédées à Miltec dès 1996. Une société créée par Jean-François Couturier et les communes valaisannes de Sion et d'Héremence, et qui a été depuis mise en liquidation. Fin 1998, elle avait vainement tenté de réorienter ses activités vers l'industrie spatiale.

Enfin, à l'image de ce qui s'est passé suite à la débâcle de la Sarcem, diverses start-up ont tenté de se lancer à partir de produits développés chez Tavano. Il s'agissait ici notamment d'une presse à passer. Citons Elnec SA et Novam SA. Toutes deux n'existent plus. La première a été mise en faillite en janvier 2002, la seconde en février 2001... ■

«Pollué mais pas contaminé»

L'UBS et le Crédit Suisse avaient commandé un diagnostic de l'état de pollution. Le rapport rendu en juillet 2000 par CSD Ingénieurs Conseils SA à Carouge conclut que «le site est pollué, mais pas contaminé». Ce qui signifie qu'il n'est pas nécessaire d'un assainissement coûteux. En effet, les terrains sont à cet endroit peu perméables, de plus il n'y a pas de nappe phréatique dessous. Comme le dit l'étude que la Tribune de Genève a pu consulter: «Le site ne présente pas d'écoulements d'eau souterraine susceptible d'induire une migration de pollution hors de la parcelle.»

Il a été procédé à onze fouilles de reconnaissance à environ deux mètres de profondeur. «Seuls trois d'entre elles ont montré des signes manifestes de pollution. En cas d'excavation, les matériaux contaminés devront être éliminés d'une manière contrôlée.» Le coût a été estimé entre 300 000 et 500 000 francs. Cela comprend également l'excavation et l'évacuation.

Par ailleurs, trois bureaux de direction du «Palais Royal» ont des plafonds floqués à l'amiante. L'Office cantonal de l'inspection et relations du travail (OCIRT) a estimé qu'un assainissement à moyen terme sera nécessaire. S. G.